

Présentation du site internet du Plan d'action pour l'avenir de Mayotte Mardi 23 octobre 2018

Dossier de presse



L'état d'avancement du *plan d'action pour l'avenir de Mayotte* sera désormais consultable sur

www.transparenceoutremer-mayotte.gouv.fr

Contacts presse et réseaux sociaux



communication@mayotte.pref.gouv.fr



www.facebook.com/Prefet976/



@Prefet976

Pourquoi un site internet?

Annick Girardin, ministre des Outre-mer, était à Mayotte du 13 au 15 mai 2018. Elle a annoncé le plan d'action pour l'avenir de Mayotte : 53 engagements regroupant 125 actions pour développer le territoire et améliorer la vie quotidienne à Mayotte

"Il y a quatre mois, éclatait à Mayotte un mouvement social d'ampleur qui a entraîné un blocage des îles pendant plusieurs semaines. [...] Ce mouvement est né d'une crise sociale dans tous les domaines : santé, logement, transports, travail, éducation... crise dont l'immigration illégale massive qui déstabilise la société mahoraise ne fait qu'amplifier les effets..."

Annick Girardin, ministre des Outre-mer

Trois objectifs poursuivis



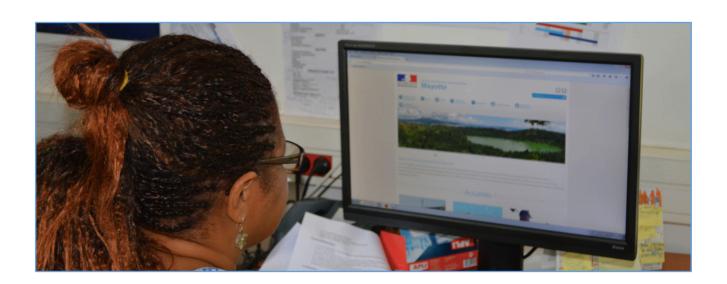
Une démarche de transparence conforme à l'engagement porté par le ministère des outre-mer et par la mesure 52 du plan



Mieux faire connaître l'action de l'État au quotidien



Rendre accessible à chacun et partout l'état d'avancement des mesures du plan





Quelles fonctionnalités?







Un site internet, compatible avec tous les navigateurs et consultable sur téléphone



À partir du lundi 22 octobre 2018, rendez-vous sur :

www.transparenceoutremer-mayotte.gouv.fr

Contacts presse et réseaux sociaux



communication@mayotte.pref.gouv.fr



www.facebook.com/Prefet976/



@Prefet976